Saint-Hyacinthe, Q.; Waterloo, Q.; Nicolet, Q.; Arthabaskaville, Q.; Bécancour, Q.; Drummondville, Q.; Louiseville, Q.; Valleyfield, Q.; Chicoutimi (2 Conf.), Q.; N.-D. de Hull, Q.; Pembrooke, Ont., Saint-Etienne de Chelsea, Ont.; Sainte-Marie d'Almonte, Ont.; Aylmer, Q.; Embrun, Ont; Rockland, Ont.; N.-D. de Belleville, Ont.; Summerside, (I. P. E.).; Saint-Boniface (Man).; Winnipeg (Man.); Saint-Joseph de Chatham, Ont.; Saint-Alphonse de Windsor, Ont.; New Market, Ont.; Guelph, Ont.; Brantford, Ont.; Stratford, Ont.; Collingwood, Ont.; Orillia, Ont.; Peterborough, Ont.; Kingston, Ont.; Lindsay, Ont.; Trenton, Ont.; Saint-Thomas, Ont.

Les Conseils particuliers du Canada, moins celui de Halifax, jusqu'à nouvel ordre, sont sous la juridiction du Conseil supérieur du Canada, dont le siège est à Québec. Au-dessus de ce dernier Conseil se trouve le Conseil général de Paris.

La Vérité, de Québec.

## EDITION ROMAINE DU CHANT GREGORIEN

GR l'évêque de Nancy ayant eu l'honneur d'écrire à Sa Sainteté Pie X, au sujet de la nouvelle édition du chant grégorien qu'on prépare à Rome, a reçu de Mgr Bressan la lettre suivante, que nous croyons devoir publier et dont l'importance n'échappera à personne.

« Vatican, le 24 mai.

Illustrissime et Révérendissime Monseigneur,

16

« Le Saint-Pere m'ordonne de remercier immédiatement Votre Seigneurie révérendissime des communications qu'elle lui a faites par sa lettre du 17 du courant, communications dont Sa Sainteté se servira.